

Vous avez aimé le Téléthon ? Sorbonne Université lance le Vacathon !

Lors du Conseil d'Administration (CA) du 10/11/2020, la politique de l'emploi pour 2021 a été adoptée. À la rubrique « vacances et heures complémentaires d'enseignement », il est prévu 51.399h pour la Faculté des Lettres, et 46.601h pour la Faculté des Sciences et Ingénierie, soit **un total de 98.000h de vacances/heures complémentaires d'enseignement pour l'année 2021**. Encore un petit effort, et on arrivera à exploser l'objectif des 100.000h par an !!!

NB : Les chiffres ci-dessus ne tiennent compte que des heures complémentaires qui sont effectivement payées. Certaines directions d'UFR se permettent d'indiquer aux enseignant-es que les heures complémentaires ne seront pas intégralement payées faute de budget suffisant, d'autres proposent d'intégrer le non-paiement d'heures complémentaires au règlement intérieur de l'UFR... Il est parfois nécessaire qu'un syndicat leur rappelle que le paiement des heures complémentaires n'est pas juste une option, il est obligatoire !

En théorie, les vacances et heures complémentaires d'enseignement sont un moyen intéressant d'intervenir *ponctuellement* dans la formation, pour des personnels disposant déjà d'une rémunération correcte et d'un emploi sécurisé, et sans surcharge de travail... Dans la pratique, le volume annuel adopté par le CA ne peut correspondre entièrement à cette situation idéale. Alors combien de ces heures complémentaires sont en fait partie intégrante de l'organisation récurrente des enseignements, pour pallier aux effectifs enseignants insuffisants ? Combien de ces heures sont en fait assurées en « complément » de rien du tout, par des thésard-es à qui on ne propose pas de financement complet (voire pas de financement du tout) ? ou en plus d'un service d'enseignement en dépassement permanent par des équipes enseignantes débordées ? Ces chiffres ne sont jamais communiqués aux représentant-es du personnel et des étudiants dans les instances de l'université : nos élus au Comité Technique demanderont à en prendre connaissance lors des prochaines séances.

Quoi qu'il en soit, les vacataires sont payé-es à l'heure d'enseignement, sans considération du temps de préparation, et sans que l'employeur ne verse un centime de cotisation aux caisses d'assurance retraite, chômage, santé. L'employeur ne s'engage que sur un semestre, voire une portion de semestre, ce qui ajoute à la précarité des vacataires qui n'ont souvent aucune visibilité sur le nombre d'heures qui leur sera confié dans l'année. De nombreux témoignages de vacataires à SU signalent que les paiements arrivent au lance-pierre, souvent avec plusieurs mois de retard.

A Sorbonne Université, les vacances et heures complémentaires représentent l'équivalent du service annuel d'enseignement de 510 enseignants-chercheurs titulaires, alors que le bilan social de 2018(*) fait apparaître un effectif de 3099 enseignant-es/chercheur-es (dont 545 contractuels). **Ce dispositif permet donc de faire fonctionner les enseignements en évitant une augmentation de 20 % d'emploi titulaire d'enseignants-chercheurs.**

SUD Sorbonne Université
Décembre 2020

sud.solidaires.su@gmail.com
<https://sud-su.fr/>
<https://www.facebook.com/SUDeducationSU/>



(*) Nous sommes toujours en attente des chiffres du bilan social 2019, alors que 2020 touche à sa fin...